



L'ONE FÊTE SES 100 ANS : ENTRONS DANS UNE PARTIE DE SON HISTOIRE...

PARTIE 2

Nous vous invitons à faire un second saut en arrière pour parcourir l'évolution de l'accueil de la petite enfance en Belgique et comprendre d'où nous venons !

La deuxième et dernière partie consacrée à l'histoire de l'ONE aborde l'élaboration et la mise en place du référentiel psychopédagogique « Accueillir les tout-petits, oser la qualité¹ », élaboré dans le cadre d'une recherche-action financée grâce à l'aide du Fonds HOUTMAN, **entre 1997 et 1999**. Alors que le réseau européen des modes de garde publiait, en janvier 1996, quarante cibles pour l'amélioration des services de l'enfance, la Communauté française de Belgique se révèle pionnière en adoptant, en **mai 1999**, un arrêté : « le Code de qualité de l'Accueil ». Celui-ci prévoit que « *tout qui accueille de manière régulière des enfants entre 0 et 12 ans doit se conformer au Code de Qualité* ». La mise en place du Code de qualité par l'ONE donne lieu à des réflexions internes importantes quant aux missions des inspecteurs(trices) de l'ONE.

L'accompagnement des pratiques éducatives se révèle une nouvelle mission pour l'ONE et bientôt ces inspecteurs(trices) deviendront des Coordinateurs(trices) accueil (2002).

Des Conseillers(ères) pédagogiques rejoignent ensuite l'ONE pour soutenir le développement de la dimension psychopédagogique.

ÉLABORATION ET MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENTIEL PSYCHOPÉDAGOGIQUE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, on assiste, **depuis la fin des années 70**, à l'émergence et la mise en application d'un processus de mise en œuvre de la qualité de l'accueil qui dépasse l'hygiénico-sanitaire et qui propose une orientation psychoéducative qui s'affirme de plus en plus.

L'ONE devient ainsi progressivement acteur et référent dans la mise en œuvre d'un processus de qualité. On recherche la spécificité éducative de l'accueil des tout-petits.

On parle beaucoup de références socio-sanitaires à cette époque. En effet, le personnel des milieux d'accueil est plutôt issu du domaine médical, paramédical ou du social. Les pratiques éducatives dans les milieux d'accueil font l'objet d'échanges dans différents lieux d'accueil mais il manque un cadre de référence.

À partir de **1997**, le Fonds HOUTMAN propose de financer deux ans de recherche-action, coordonnée par G. MANNI pour élaborer un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité. L'élaboration de celui-ci s'est inscrite dans un processus participatif et collectif au cœur duquel, formateurs, chercheurs, agents de l'ONE, professionnels de l'accueil ont été associés. Ce référentiel « Accueillir les tout-petits, oser la qualité » est un document de référence, articulant différentes approches disciplinaires, en vue de préciser différents chantiers de la qualité.

UN RÉFÉRENTIEL

- = une conception dynamique de la construction des savoirs et des pratiques.
- = un cadre de référence dans lequel on retrouve : « *un système d'idées, des connaissances, des principes, des normes ou des valeurs qui donnent sens à l'action,...* »
- = une source d'attitudes, un langage, une manière de penser,...

Qualifié de « psychopédagogique », ce référentiel traite des conditions de vie et de développement des enfants dans les milieux d'accueil. Le cadre de référence propose des principes d'action éducative spécifiques à la situation d'accueil, basés sur des fondements éthiques, scientifiques et explicites. Les conditions nécessaires pour les mettre en œuvre y sont également envisagées.

Cet outil fédérateur s'inscrit dans un mouvement qui vise au développement de milieux d'accueil :

- reconnus dans l'importance de leurs rôles et de leurs missions,
- dont l'enfant constitue le centre, le fil conducteur de l'action et de la réflexion,
- de qualité, accessibles à tous.

Trois thèmes principaux se sont dégagés des travaux : **les liens (attachement)**, la **socialisation** et l'**activité**. Le référentiel se termine par un chapitre sur le projet éducatif et sur un ensemble de questions à affronter (accessibilité et équité, place des parents, l'intégration sociale et le soutien à la parentalité). Il annonçait déjà les questions essentielles qui continuent de mobiliser l'ONE depuis ces 10 dernières années.

« Le référentiel rejoint les programmes éducatifs reconnus comme favorisant le développement cognitif, l'intégration sociale et l'équilibre affectif »².

À épingler parmi **les points forts de ce référentiel** :

- la reconnaissance de milieux d'accueil comme partenaires dans la construction psychique des tout-petits,
- une définition des orientations officielles partagées et fondées sur des savoirs pluridisciplinaires, des valeurs explicites et des expériences de terrain qui constituent un cadre pour élaborer des projets d'accueil (obligatoires depuis 1999) et pour leur évaluation par les agents de l'ONE,
- une mise en évidence du caractère professionnel et éducatif de l'accueil des tout-petits avant leur entrée à l'école maternelle,
- l'affirmation des enjeux de l'accessibilité des services et de l'importance des conditions éducatives à mettre en œuvre quotidiennement.

Le référentiel a été **diffusé à partir de 2002** aux milieux d'accueil.

Quelques années plus tard, un référentiel pour l'accueil des 3-12 ans³ verra le jour.



APPLICATION DU CODE DE QUALITÉ DE L'ACCUEIL

En 1999, puis revu en 2004, le Code de qualité impose à tout (milieu d'accueil 0-12 ans d'élaborer un projet d'accueil en concertation avec les équipes. Tous les milieux d'accueil visés par le Code de qualité se voient ainsi obligés d'établir un projet d'accueil dans lequel « les choix méthodologiques ainsi que les actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers ces objectifs »⁴ seront décrits.

Le projet d'accueil est donc bien une mise en forme d'une réflexion et de pratiques propres à chaque milieu d'accueil.

Ce cadre réglementaire définit des objectifs communs à un accueil de qualité. Ils sont structurés en 5 parties : les **principes psychopédagogiques**, l'**organisation des activités et de la promotion à la santé**, l'**accessibilité du milieu d'accueil** à tous les enfants et un **encadrement qualifié**. Le Code prévoit aussi l'obligation de revoir tous les trois ans le projet d'accueil et de déterminer un projet d'amélioration de la qualité.

Chaque projet d'accueil est unique et susceptible d'évoluer dans le temps. Il est construit dans une réflexion collective et participative qui implique toutes les personnes concernées : le **Pouvoir Organisateur**, la **direction**, l'**équipe** des accueillant(e)s, **les parents**. Une copie

de ce projet d'accueil doit obligatoirement être délivrée aux personnes qui confient l'enfant.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION

En 2002-2003, après une nouvelle recherche financée par le Fonds HOUTMAN, 6 Conseillers(lères) pédagogiques sont engagé(e)s par l'ONE dans la perspective de soutenir le développement de la qualité d'accueil. Sur base d'une concertation avec des travailleurs de terrain et des experts scientifiques, les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » sont élaborées en lien avec le référentiel 0-3 ans et le Code de qualité (qui vient d'être adopté). Elles font l'objet d'une diffusion accompagnée à l'ensemble des milieux d'accueil 0-3 ans. Ces brochures visent à soutenir l'élaboration des projets d'accueil et la mise en place de projets d'amélioration de la qualité. Des ateliers menés conjointement par les Coordinateurs accueil, les Agents conseil et les Conseillers pédagogiques permettront aux équipes et aux accueillant(es) autonomes de cerner les aspects à préciser dans les projets d'accueil et les perspectives de développement au niveau de la qualité.

2 « L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe : réduire les inégalités sociales et culturelles », P.M., LESEMAN, 2009.

3 « Accueillir les enfants entre 3 et 12 ans, viser la qualité », CAMUS P., MARCHAL L. éd. ONE, Bruxelles, 2007.

4 Article 20, §3, 7° AGCF du 17 décembre 2003.

À partir de 2004, en parallèle à la mission d'accompagnement dans l'élaboration et l'évaluation des projets d'accueil, une large offre de formations continues se développe à l'attention des milieux d'accueil 0-3 ans et 3-12 ans. Aujourd'hui, près de 1000 journées subventionnées sont organisées pour les lieux d'accueil 0-3 ans et 1050 journées sont destinées au secteur de l'accueil 3-12 ans.



ÉVOLUTION DE LA FONCTION DES AGENTS DE L'ONE, CHARGÉS D'ACCOMPAGNER LES MILIEUX D'ACCUEIL DANS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ

Avant 1970, le « service de l'inspection » de l'ONE est divisé en secteurs restreints dans chaque province afin d'être proche des réalités de terrain. Les « inspectrices de secteur » supervisent les infirmières visiteuses qui travaillent dans les Consultations de nourrissons, nommées plus tard, les « travailleuses médico-sociales » (TMS). Ces inspectrices assurent également la surveillance des enfants accueillis chez des gardiennes ou en maison d'enfants. La surveillance des crèches se fait, quant à elle, depuis les Consultations de nourrissons.

En 1970, de nombreux milieux d'accueil collectifs, crèches et pré-gardiennats sont créés. Le secteur des crèches est délégué à l'Œuvre Nationale de l'Enfance qui supervise désormais l'accueil des enfants dans ces milieux d'accueil. L'ONE est attentive au respect des normes d'encadrement, à la qualité des infrastructures, ainsi qu'aux qualifications des professionnels engagés.

En 1997, l'inspection est séparée en deux : l'inspection des TMS et l'inspection des milieux d'accueil.

En 2002, le terme « inspection » est modifié en « coordination ». On parle de la « coordination accompagnement » pour les TMS et de la « coordination accueil » pour les milieux d'accueil. Trente-six Coordinateurs accueil sont répartis dans les différents secteurs des six subrégions⁵. Ils sont chargés d'accompagner les professionnels des milieux d'accueil dans la mise en œuvre de pratiques d'accueil de qualité (application du Code de qualité) et de contrôler le respect des normes de fonctionnement (application des réglementations et législations en vigueur).

En 2004, la fonction de Coordinateur accueil évolue et englobe dorénavant l'accompagnement du secteur Accueil Temps Libre. La fonction d'Agent conseil est créée afin d'assurer le suivi des Accueillant(e)s autonomes. Le Coordinateur accueil (CAL) et l'Agent conseil (ACA) restent depuis lors les personnes de référence pour chacun des milieux d'accueil et peuvent faire appel à des intervenants spécialisés de l'ONE, tels que les Conseillers pédagogiques, les Conseillers médicaux pédiatres, des juristes,...pour des problématiques/situations spécifiques.

L'équipe des CAL et ACA continue de s'étoffer en fonction du nombre d'augmentation des places d'accueil (Plan Cigogne). Actuellement, 64 CAL et 19 ACA sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'accompagnement et le contrôle des milieux d'accueil constituent le cœur du métier des CAL et des ACA. Ces rôles sont complémentaires et en étroite relation dans l'intérêt

de la qualité de l'accueil de l'enfant. Quand ces rôles se conjuguent, la compréhension des normes et du sens qu'elles couvrent pour un accueil de qualité est plus prégnante. Les objectifs de travail sont mieux partagés et les dynamiques d'amélioration se mettent en place.

La démarche d'auto-contrôle et l'appropriation des normes sont encouragées par les agents et des outils ont été créés pour tous les milieux d'accueil. Parmi ceux-ci, citons le Plan Qualité, la grille de contrôle des normes, l'auto-évaluation de l'infrastructure...

Le terme « inspection » a été remplacé par celui de « coordination » afin de renforcer l'importance accordée par l'ONE à la relation de confiance mutuelle et d'échanges de pratiques entre tous les acteurs de l'accueil et de disposer d'une image de la dynamique globale d'un milieu d'accueil.

L'ONE est l'organisme de référence en FWB pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité.

Pour piloter sa stratégie d'actions à l'intention des enfants et leur famille, l'ONE s'entoure également de différents organes consultatifs : un **Conseil scientifique**, un **Conseil d'avis** et des **Collèges médicaux**.

Ils contribuent à soutenir le développement des missions de l'Office au regard des progrès scientifiques, médicaux mais aussi, à la lueur de l'évolution des nombreux enjeux sociétaux.



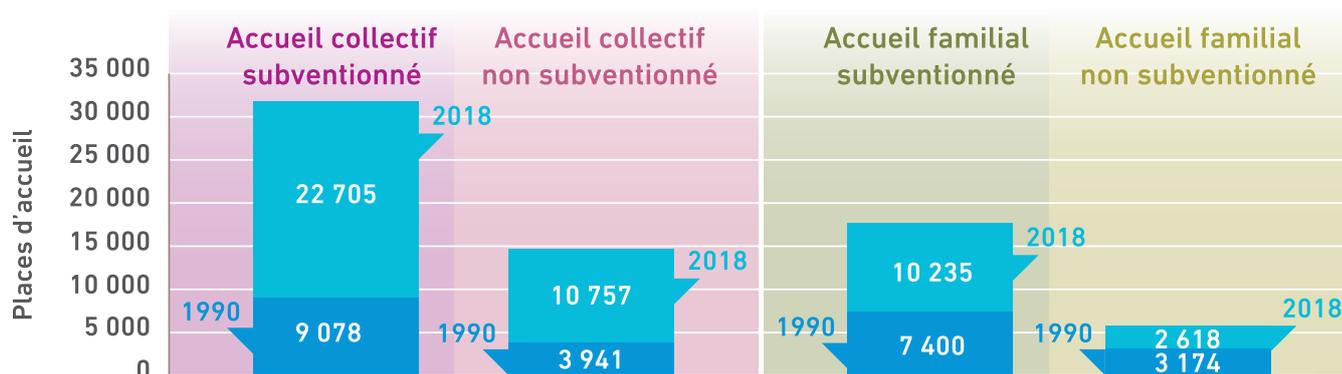
PERSPECTIVES

Dans les prochaines années, ces agents de 1^{ère} ligne verront leur fonction évoluer. L'extension de l'offre d'accueil et sa diversité impliquent une évolution des modes d'intervention. L'adoption du Code de qualité européen et la réforme de l'accueil de la petite enfance, en application du Contrat de gestion de l'ONE, contribueront à cette évolution des fonctions.

La logique de partenariat, le développement de l'auto-évaluation et le maintien d'une dynamique permanente d'amélioration de la qualité prévaudront.

De beaux défis à venir à la rencontre des besoins des enfants, des attentes des familles et de l'amélioration de la professionnalisation d'un secteur fondateur de la société de demain !

ÉVOLUTION QUANTITATIVE DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE 1990 À 2018



En 1990, près de 70% des capacités d'accueil sont subventionnées contre 30% non subventionnées. L'accueil collectif subventionné représente 55% des places d'accueil et l'accueil familial subventionné représente 45% des places d'accueil. L'accueil collectif non subventionné totalise 55%, contre 45% pour l'accueil familial non subventionné.

Entre 1990 et 2000, peu de places subventionnées sont créées. A partir de 2000 et la mise en place du premier Plan Cigogne, l'offre de places d'accueil subventionnées ne va cesser d'augmenter.

Les Plans Cigogne I et II ont eu pour objectif la création de 10.000 places en Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2000 et 2013, tous milieux d'accueil confondus. 10.800 places ont été créées durant cette période. Le Plan Cigogne III, adopté en 2013, prévoit la création de 15.000 places en plus d'ici 2022.

En 2018, 46.315 places sont disponibles. Le secteur subventionné représente toujours 71% de l'offre globale contre 29% pour le secteur non subventionné. La demande d'accueil des parents qui ne cesse de grandir et le nombre de places dans le secteur subventionné toujours insuffisante permettent à l'accueil non subventionné de se maintenir à ce même niveau depuis des années par rapport à l'accueil subventionné.

Au vu des chiffres de 2018, nous constatons que :

- l'accueil collectif subventionné et non subventionné a plus que doublé,
- l'accueil collectif subventionné représente 49% de l'offre globale,

- le nombre d'accueillant(e)s conventionné(e)s a augmenté de 40%,
- le nombre d'accueillant(e)s autonomes a diminué de 10%.

L'ONE tente de rétablir un certain équilibre entre les différentes subrégions en créant des places d'accueil subventionnées, tout en gardant une diversité dans les types de milieux d'accueil et ce, afin de répondre aux besoins des familles.



POUR CONCLURE...

Cette fin d'année 2019 clôturera une série d'événements et de communications à destination des familles, de nos partenaires, des volontaires, de nos professionnels mais aussi de vous, professionnels de l'accueil, qui ont tous contribué à mieux faire connaître **l'histoire de l'ONE, ses missions, ses enjeux et ses valeurs**.

Tout au long de l'année, nous vous avons invité à parcourir les 100 ans de l'ONE, en visitant notre site internet et en partageant les news sur les réseaux sociaux.

Chaque mois, une thématique propre à nos missions a été mise en avant, en vidéo, par un article ou un encart « historique ». N'hésitez pas à aller revoir ces pages !

Contenus rédigés par Anne BOCKSTAEL et Florine KAIN
Service Supports de la DCAL (ONE)
avec la relecture de Laurence MARCHAL
Directrice Direction Psychopédagogique ONE

MERCI aux précieuses notes qui nous ont permis de rédiger cet article et tout particulièrement à :

- Jacqueline DELBART, Coordinatrice accueil ONE retraitée
- Jean-Paul DELPORTE, directeur retraité ONE des milieux d'accueil subventionnés 0-3 ans
- Anne FORTEMPS, Coordinatrice accueil ONE
- Myriam SOMMER, directrice retraitée ONE de la Direction Recherche et Développement

POUR EN SAVOIR PLUS :

- <http://100one.be>
 - » Film de « 216 mois »
 - » Ligne du temps
 - » L'histoire de l'ONE en détail

